



Medimmigrant engage un collaborateur juridique, CDI, temps plein

Par son action, Medimmigrant s'efforce de garantir l'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour illégal ou précaire afin de leur permettre de vivre dignement.

L'organisation défend l'inscription du droit aux soins de santé de ces personnes dans la législation et veille à la mise en œuvre concrète de ce droit au sein des services et institutions concernés.

Medimmigrant se bat par ailleurs aussi pour une politique d'immigration qui tienne compte des besoins médicaux de ces personnes.

Principales tâches

- Vous délivrez des conseils juridiques concernant les aspects médicaux de la loi séjour
- Vous suivez la législation et l'évolution de la jurisprudence et rédigez de courts articles
- Vous vous tenez informé des autres thématiques traitées au sein de l'asbl
- Vous soutenez les autres membres de l'équipe sur des projets juridiques/thématiques spécifiques
- Vous donnez des formations juridiques aux professionnels des secteurs médical, social et juridique
- Vous participez à des groupes de travail et à divers partenariats

Profil recherché

- Vous avez une très bonne connaissance du français et du néerlandais. La connaissance d'autres langues est un atout
- Vous avez un Master en droit (ou équivalent par expérience)
- Vous avez de bonnes connaissances en droit des étrangers (des connaissances en droit social et/ou médical constituent un atout)
- Compétences sociales et communicationnelles

Autres informations

- Nos bureaux sont situés à Bruxelles, près de la gare du Nord et sont facilement accessibles en transport en commun
- Rémunération suivant le comité paritaire 329, secteur de l'intégration, barème salarial B1b (avec adaptation du niveau d'étude)
- Contrat CDI temps plein
- Horaires flexibles et jours de repos compensatoire
- Medimmigrant applique une politique de diversité

Info pratiques

Les lettres de motivation accompagnées d'un CV doivent être envoyées :



- par email >>> secr@medimmigrant.be

- ou par poste >>> Medimmigrant - Vacature, rue gaucheret 164, 1030 Bruxelles

Réception des candidatures le 23 juin 2019. Les entretiens sont prévus le mardi 25 juin dans la matinée.

Plus d'info sur l'asbl Medimmigrant : www.medimmigrant.be

Le Forum - Bruxelles contre les inégalités engage un·e collaborateur·rice en vue de mener à bien la création d'un nouveau dispositif à destination des jeunes dits « en errance ».

CDI, temps plein

Entrée en fonction en septembre ou octobre 2019

Profil requis

Le Forum souhaite engager un·e collaborateur·rice pour créer un nouveau lieu d'accueil, en Région bruxelloise, pour les jeunes dits « en errance » (cf. point 7 des principes fondateurs du projet listés ci-dessous).

Le ou la collaborateur·rice assumera, dans une première phase de maximum deux ans, le processus qui va de la recherche d'un bâtiment jusqu'à l'ouverture de celui-ci et l'engagement d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de personnes pour accueillir et accompagner les jeunes.

Cette première phase à visée opérationnelle comprendra les tâches suivantes :

- S'approprier et développer le plaidoyer autour du projet
- Budgétiser le projet et rechercher les financements nécessaires (publics et privés)
- Développer une stratégie de recherche de bâtiment
- Superviser la mise en conformité et la rénovation du bâtiment en collaboration avec des architectes et des entrepreneurs
- Développer et entretenir des partenariats avec des gestionnaires de logements (Agences immobilières, AIS, multi-propriétaires privés, régies foncières, etc.)
- Co-organiser les réunions de travail des huit partenaires porteurs du projet (cf. infra)

Lorsque cette première phase sera terminée, le ou la collaborateur·rice assumera d'autres types de tâches, en accord avec ses compétences et le développement du projet.

Formation - vie professionnelle

- Diplôme de niveau Master ou expérience professionnelle équivalente
- Expérience en gestion de projet ou en entrepreneuriat social
- Expérience en matière de recherche de financements
- Affinités avec les secteurs de l'immobilier et du bâtiment

Expertise



La fonction nécessite :

- Une connaissance des problématiques dans les secteurs social-santé
- Un intérêt pour les questions sociales et les enjeux relatifs à la profession d'intervenant social
- Une bonne connaissance du contexte institutionnel et social bruxellois
- De solides compétences en matière de pilotage de projet
- La capacité de mettre en place une stratégie de recherche de financement (excellente culture des chiffres)
- La capacité de traduire en actions concrètes les aspects philosophiques du projet
- Des compétences relationnelles et une aisance en public (entretiens individuels et collectifs, réunions, prise de parole en public, etc.)
- Des compétences communicationnelles (rédaction, outils de communication)
- Une aisance dans la rencontre de publics jeunes et fragilisés

L'asbl recherche un profil qui présente les qualités suivantes :

- Capacité de travailler à la fois de façon autonome et en équipe
- Charisme et leadership, capacités à rassembler
- Esprit d'entreprise, orienté résultats
- Ponctualité et proactivité
- Organisé et efficace
- Capable de travailler en urgence et sous pression
- Curiosité, inventivité, envie de s'aventurer sur des terrains inconnus

Contexte de travail

Contrat temps plein à durée indéterminée, presté dans les locaux du Forum - Bruxelles contre les inégalités et dans les locaux des acteurs partenaires.

Le projet est à mener en collaboration avec l'actuelle chargée de mission « jeunes en errance » du Forum.

Entrée en fonction en septembre ou octobre 2019

Comment postuler ?

Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à Nicolas De Kuyssche (dekuysche@le-forum.org - 0472/38.99.13) au plus tard pour le 16 juillet.

Description du projet « jeunes en errance »

En 2016, Le Forum organisait une vaste consultation pour déterminer les innovations sociales à développer pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes bruxellois-es. À partir des



expertises et des pratiques professionnelles des 400 personnes qui ont participé à cette consultation, nous en sommes venus à dégager des dizaines de propositions. On peut retenir un élément saillant de ce travail collectif : aujourd'hui, les réponses proposées par les pouvoirs publics aux problèmes des jeunes sont trop souvent morcelées. Le ou la jeune n'est que trop rarement vu·e dans sa globalité, il ou elle est balloté·e de service en service. Pour lutter contre cette intervention sociale « en silo », il faut davantage travailler l'intersectorialité des services que fréquentent les jeunes.

Partant de ce constat, un groupe constitué de huit institutions et associations issues de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de l'aide aux sans-abri et de la lutte contre la pauvreté ont sondé leurs secteurs respectifs pour déterminer, à partir de l'expertise de chacun des acteurs, un projet commun qui pourrait répondre de manière trans-sectorielle aux problématiques que rencontrent les jeunes bruxellois et bruxelloises les plus fragiles. Porté par ces huit institutions, le projet retenu s'adresse à ceux et celles que d'aucuns appellent les jeunes « en errance » (sans-abri ou à risque de le devenir) et s'articule autour de 9 principes fondateurs.

1. Vers la fin du sans-abrisme des jeunes

Le sans-abrisme des jeunes est un phénomène résultant principalement de dysfonctionnements sociétaux. C'est pourquoi il est urgent d'y mettre fin. Le projet « jeunes en errance » se focalise sur une frange spécifique du public sans-abri : les jeunes de 16 à 25 ans. À travers diverses actions, l'objectif est de proposer aux jeunes de les accompagner vers une sortie durable de la rue et de l'errance et de mettre en place des mécanismes ayant un effet préventif quant à ces questions.

En tant que finalité, la fin du sans-abrisme des jeunes doit sous-tendre toute action entreprise afin de sortir des logiques de « gestion » de la pauvreté et de la précarité. Cette mission de mettre fin au sans-abrisme des jeunes se déclinera en objectifs généraux et spécifiques axés sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes, c'est-à-dire leur capacité de décider ce qui fait sens pour elles et eux et les moyens nécessaires à leur parcours de résilience.

2. L'accès aux droits communs

Le projet défend pour tout ou toute jeune l'accès aux droits communs prônés par des textes majeurs tels la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, la Déclaration universelle des Droits Humains et la Constitution belge.

Les jeunes en errance sont souvent marginalisé·e·s et éloigné·e·s des dispositifs « classiques » d'aide et de soin mais aussi des lieux d'intégration et d'insertion sociales. Le projet a pour



objectif d'être un créateur de liens entre les jeunes, les institutions qui leur sont dédiées, les dispositifs plus classiques/généralistes et les acteurs de la société civile en vue de leur permettre de prendre leur place en tant qu'individus et citoyen·ne·s en opérant les choix les plus en adéquation avec leurs envies. Les jeunes, en tant que sujets de droits, doivent donc être accompagné·e·s et soutenu·e·s dans l'ouverture, le maintien et le respect de leurs droits. Nous rappelons que c'est bien à l'État que revient la tâche de créer les conditions idéales pour que les personnes soient en capacité d'exercer leurs droits.

Notre objectif est d'assurer l'accès des jeunes aux droits fondamentaux tels que le droit à la protection, le droit à la santé, le droit à l'intégrité, le droit à la liberté, etc. Un focus particulier est mis sur le droit au logement, outil d'insertion indispensable à la fin du sans-abrisme.

3. Approche globale des situations des jeunes

Le ou la jeune ne peut être réduit·e à la somme de ses problèmes. Chaque jeune est un individu à part entière avec sa personnalité, son histoire, ses ressources et ses capacités. Les difficultés rencontrées ne peuvent faire oublier les aspects multiples qui font de chaque jeune qui il ou elle est. Le ou la jeune doit donc être considéré·e dans sa globalité, trouver soutien et accompagnement personnalisés dans un cadre respectant qui il ou elle est et valorisant ses compétences et ses aptitudes à trouver les ressources nécessaires pour faire face aux problèmes. Pour ce faire, il est essentiel que le ou la jeune soit considéré·e comme acteur/actrice de sa situation, seul·e capable d'envisager les pistes de changement qui lui semblent pertinentes et qu'il ou elle puisse bénéficier de possibilités d'expérimentation (essais-erreurs).

Le projet a pour objectif de sortir de l'approche en silo menant généralement à une aggravation des situations en raison de la lourdeur des démarches. De plus, il s'agit de sortir de l'approche orientée « problèmes ». Le but du projet est de permettre aux jeunes d'avoir accès à des champs tels que la culture, l'art, le sport et autres domaines nécessaires à l'épanouissement de tout individu.

4. Approche genrée des situations des jeunes

Les études menées sur les parcours de personnes en situation de sans-abrisme ont clairement démontré que l'on ne se retrouve pas dans un parcours d'errance pour les mêmes raisons selon qu'on est une (jeune) femme ou un (jeune) homme. On sait aussi que les femmes ne vivent pas l'errance de la même manière que les hommes, qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes risques ou dangers, qu'elles déploient des stratégies de survie différentes et que les facteurs susceptibles de favoriser leur « sortie de rue » ou plus globalement leur trajet d'émancipation sociale peuvent être très différents que ceux qui



favoriseront ce même trajet pour les hommes.

Considérant qu'un accompagnement social des personnes vers des solutions dignes n'est pleinement efficace que s'il repose sur la prise en compte de la situation particulière des personnes concernées, le projet veut tout à la fois pouvoir reposer sur :

- une approche individuelle, basée sur un accompagnement sur mesure, adapté au profil et au parcours spécifiques de chacune des personnes rencontrées en ce compris sur les aspects genrés ;
- une approche collective permettant de prendre en considération les éléments propres à un groupe social (le groupe « jeunes » lui-même composé du groupe social « jeunes filles/femmes » et du groupe social « jeunes garçons/hommes ») susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, les parcours des jeunes en tant qu'individus à l'intérieur de ce groupe ;
- une approche sociétale permettant notamment de prendre en considération l'impact genré des mesures politiques susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, les parcours des jeunes dans ce projet.

À travers cette triple approche, le projet a l'ambition de pouvoir proposer aux jeunes filles et aux jeunes garçons, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes en situation d'errance, des solutions les plus adaptées possible à leur situation particulière, mais aussi de pouvoir adresser aux représentants politiques des recommandations pour une meilleure prise en compte de la situation des jeunes femmes et des jeunes hommes en situation d'errance.

5. Co-création et co-construction

La force et l'originalité du projet se trouvent dans sa volonté de croiser les savoirs et expertises en vue de proposer une initiative inédite en adéquation avec les besoins de chacun et chacune. Dans une logique bottom-up, le projet est construit et développé en partenariat avec les acteurs fondateurs, les jeunes et le réseau. Cette alliance est la garantie de la rencontre des quatre types de savoir - institutionnel, scientifique, expérientiel et professionnel - et de la diversité des approches et outils.

En vue d'assurer équilibre et sérénité dans les échanges et prises de décision, un mode de gouvernance sera élaboré en concertation avec les parties prenantes en s'inspirant de la gouvernance partagée et de ses outils.

Une attention particulière est accordée à la place des jeunes, acteurs et actrices centraux·ales du dispositif. Le mode de gouvernance doit favoriser leur participation active et effective à la création et à la gestion du projet.

6. Travail en réseau



Une association ou institution seule ne peut contenir l'errance, seul le travail en réseau (intersectoriel, naturel et informel) peut permettre d'offrir un accompagnement suffisamment soutenant et contenant pour aller vers cette sortie de l'errance. Pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes dont un facteur est la difficulté de transition entre les secteurs, le tissage de liens entre toutes les personnes susceptibles d'amener une aide à un ou une jeune est primordial. Le réseau doit agir sur les situations individuelles mais cette action doit également entraîner des changements structurels visant à mettre fin au sans-abrisme des jeunes.

Pour être efficient, le réseau doit être investi par toutes les parties prenantes : les jeunes, l'entourage des jeunes, les travailleurs et travailleuses des métiers psychomédicosociaux, la société civile, etc. Chacun·e a une place et un rôle à jouer pour influencer positivement les situations des jeunes. À cela s'ajoute une mission essentielle de plaidoyer politique réclamant une société plus juste et plus inclusive, notamment envers ses jeunes les plus vulnérables.

7. Un lieu physique

Le projet, sa philosophie et ses idéaux doivent être incarnés par un lieu physique ayant pour mission principale d'être, pour les jeunes rencontré·e-s, la porte d'entrée vers le réseau. Au départ d'un accueil axé sur la convivialité, l'objectif est de permettre aux jeunes de se sentir en confiance et d'investir un lieu où ils et elles seront amené·e-s à croiser différents acteurs et à construire avec eux un projet de société au plus près de leurs envies.

Ce lieu a pour vocation d'accueillir principalement un public de jeunes entre 16 et 25 ans confronté·e-s à une situation d'errance. Dans un premier temps, le focus est porté prioritairement sur des jeunes dont la situation d'errance n'est pas liée à des trajectoires migratoires en cours (public primaire). Néanmoins, au vu de la réalité de Bruxelles et de notre volonté d'offrir un accueil bas-seuil, il est certain que de jeunes migrant·e-s et/ou sans-papiers passeront la porte et trouveront un accueil et un soutien (public secondaire). La mission d'orientation dont se dote le projet est donc d'autant plus cruciale pour ce public secondaire et tout autre public « hors champ » de notre action première.

8. Politisation du projet

En dehors de la dimension concrète de l'accompagnement des jeunes, le projet se veut également éminemment politique en ce sens qu'il a pour vocation d'interpeller les pouvoirs publics et la société civile et de les sensibiliser à la problématique des jeunes en errance. Les actions menées doivent contenir une dimension politique de lutte contre les injustices sociales dont les jeunes en errance sont les premières victimes. Via ce projet, nous travaillerons la dimension politique, émancipatrice mais aussi subversive du travail social.



Au-delà de la volonté d'apporter une aide aux jeunes, il existe la volonté de politiser les débats concernant les jeunes en les impliquant et en les outillant pour que leur parole soit prise en compte et influence le monde dans lequel ils et elles vivent (acte performatif).

9. Documentation du dispositif et reproductibilité

Le projet défend une vision et une conception spécifiques de l'accompagnement, du soin et de l'implication de l'entièreté de la société dans ces domaines. L'objectif est de pouvoir partager et diffuser ces différents éléments. Pour y parvenir, le processus de réflexion, la mise en œuvre du projet et son existence seront documentés et feront l'objet de recherches scientifiques en vue de permettre à toute personne ou organisation souhaitant s'en inspirer en tout ou en partie de le faire librement. La recherche est également essentielle comme source d'alimentation pour la dimension plaidoyer et militante du projet. La volonté de co-construction est fortement présente dans ce volet et l'association de chercheurs et chercheuses, de jeunes, de travailleurs et travailleuses et autres est un moteur important pour compléter, élaborer et propager un savoir sur la question de l'errance des jeunes.

Le Forum - Bruxelles contre les inégalités

Rue Fernand Bernier, 40

1060 Saint-Gilles

www.le-forum.org